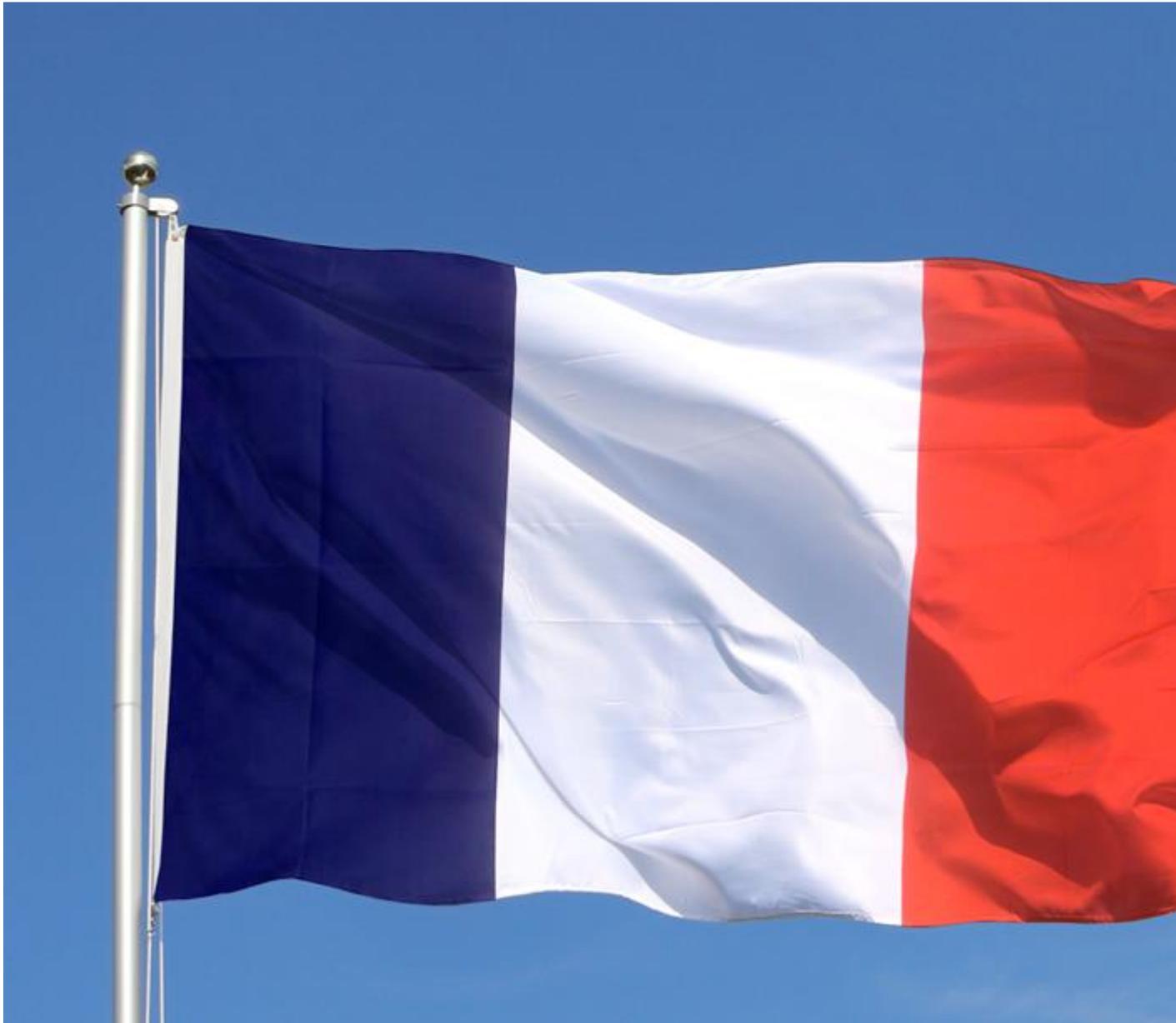


**BEAUTY**  
**FORUM**



**ENTREZ DANS L'UNIVERS  
BEAUTY FORUM**



- *Par Anne-Sophie Gamelin*
- *Posté le 15 mai 2017*

# CAP SUR L'AVENIR

## État des lieux

Comme l'a rappelé M. Frédéric Lefret, Secrétaire de la CNEP en charge du développement et président de la FFEEP (Fédération Française des Ecoles de l'Esthétique Parfumerie) lors de son intervention aux 3èmes Assises de la Beauté et du Bien-être, le secteur de la beauté et du bien-être en France représente :

- 288 465 entreprises, qui englobent aussi bien de grands groupes comme LVMH, L'Oréal, Yves Rocher, que des centaines de PME et PMI et des milliers de TPE.
- 542 846 salariés dont 80 % de personnes qualifiées et 20 % de non qualifiées.
- Un chiffre d'affaires de 37,5 Md d'euros.
- Le 3ème secteur exportateur de France.

Dans un contexte où séniorisation de la société, culte du jeunisme et temps de loisir plus important induisent des changements dans les habitudes de consommation, les prévisionnistes tablent sur un doublement de la consommation des services de beauté et de bien-être dans les cinq ans à venir (sachant que seulement 8 % de la population consomme des services de beauté et de bien-être aujourd'hui). Ce développement devrait permettre de créer 10 000 emplois supplémentaires en France, pour moitié sous forme de création d'entreprises ou d'auto-entrepreneuriat, pour l'autre sous forme de salariat.

Face à cet enjeu, la CNEP entend porter à l'attention du nouveau gouvernement cinq problématiques majeures pour lesquelles elle attend des propositions :

### 1 - Problématiques communes à toute l'économie

- La fiscalité imposante par rapport aux autres pays de l'Union européenne.
- La réglementation et la normalisation excessives.
- L'instabilité fiscale peu propice aux investissements.

### 2 - Problématiques pour les entreprises de services employant une main d'œuvre importante

- Les charges salariales plus élevées en France que chez ses concurrents européens ou mondiaux.
- La complexité de la gestion des ressources humaines.
- Le seuil des 50 salariés par entreprise, qui constitue un frein à l'embauche.

### 3 - Problématiques spécifiques au secteur

Le flou juridique qui subsiste pour certains exercices comme l'utilisation de technologies high tech, malgré une réglementation qui légifère l'accès au marché du travail (diplôme obligatoire pour exercer).

### 4 - L'ubérisation

L'autorisation de l'usage domestique de certains appareils utilisant des technologies innovantes, alors que son usage professionnel par l'esthéticienne est interdit.

## **5 - Engagements et conséquences**

Ce dernier point résume à lui seul les précédents : la clarification des modalités d'exercice professionnel, la sécurisation de l'exercice, la stabilité juridique et l'allègement des charges salariales permettraient au secteur de s'engager pour 5 ans quant à la création de 15 000 emplois supplémentaires et à l'augmentation d'une valeur ajoutée de 25 %.

[www.cnep-france.fr](http://www.cnep-france.fr)